

Document  
mis en distribution  
le 11 janvier 2008



N° 476

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 décembre 2007.

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à la création d'une journée nationale  
de la Résistance,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution  
d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. JACQUES DESALLANGRE, MAXIME GREMETZ, MICHEL VAXÈS, MME MARIE-HÉLÈNE AMIABLE, MM. FRANÇOIS ASENSI, ALAIN BOCQUET, PATRICK BRAOUEZEC, JEAN-PIERRE BRARD, MME MARIE-GEORGE BUFFET, MM. JEAN-JACQUES CANDELIER, ANDRÉ CHASSAIGNE, MME JACQUELINE FRAYSSE, MM. ANDRÉ GERIN, PIERRE GOSNAT, JEAN-PAUL LECOQ, ROLAND MUZEAU, DANIEL PAUL et JEAN-CLAUDE SANDRIER,

députés.



## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La célébration annuelle d'une Journée nationale de la Résistance est un devoir de mémoire et de transmission pour notre pays, c'est aussi un souhait des associations de résistants et d'anciens combattants.

Cette journée nationale sera dédiée aux valeurs de la Résistance et à la perpétuation du souvenir des femmes et des hommes qui ont eu le courage de refuser la capitulation, de combattre l'occupation nazie, la collaboration et de redonner ainsi à la France sa dignité bafouée par Vichy.

Le Conseil national de la Résistance, réuni pour la première fois le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin, était l'une des instances majeures de la France en guerre. Les mouvements, les courants politiques et les syndicats résistants se trouvaient rassemblés, au-delà des différences, autour d'une cause commune : la Résistance pour une France libre.

C'est la fondation du Conseil national de la Résistance qui a permis que la Résistance intérieure joue un rôle prépondérant dans la libération de notre pays. Le 27 mai 1943, la Résistance intérieure française a ainsi démontré son union et sa force et cette date est devenue le symbole de la victoire. Elle s'impose donc pour célébrer annuellement le souvenir des femmes et des hommes qui ont donné l'élan œuvré à la libération.

En outre, une telle célébration pourra être l'occasion pour les enseignants de transmettre aux élèves la mémoire de cette période historique mais aussi les valeurs humanistes et d'engagement que symbolisent les femmes, les jeunes et les hommes qui se sont battus jusqu'au sacrifice de leur vie, pour sauver notre République.

C'est pourquoi, nous vous invitons à voter cette proposition de loi qui tend à instituer une Journée nationale de la Résistance, fixée au jour de la date anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance.

## PROPOSITION DE LOI

### **Article 1<sup>er</sup>**

La République française institue une Journée nationale de la Résistance.

### **Article 2**

Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée au 27 mai, jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance.

### **Article 3**

Dans tous les établissements d'enseignement, les enseignants consacrent une partie de cette journée anniversaire au thème de la Résistance et de la Déportation.